



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE 2024

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE	3
A. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL	3
B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	4
C. DIMENSION LOCALE : SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	6
II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (BUDGET PRINCIPAL)	8
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
B. SECTION D'INVESTISSEMENT : PRESENTATION DES PROJETS 2024	12
III. ANALYSE DE LA DETTE	19
IV. EFFECTIFS COMMUNAUX ET MASSE SALARIALE	23
V. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS	25

I. PRÉAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) impose aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, il s'agit, dans le cadre du D.O.B, de permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2024. C'est donc un élément important de la démocratie et des finances publiques locales.

Le D.O.B s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Etablissement public de coopération Intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 pose par ailleurs l'**obligation de la mise en ligne du rapport définitif sur le site internet de la collectivité.**

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population du territoire de Local-Mendon tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

A. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Après la COVID19 (2020-2021), la guerre en Ukraine (2021-2023), la crise énergétique (2022-2023), ce sont désormais les tensions au Moyen Orient qui perturbent l'ordre politique mondial et induisent des incertitudes sur l'économie internationale et française.

Voici les indicateurs 2023 et prévisions 2024* :

La hausse des prix à la consommation est en moyenne de 4.9% sur 2023, marquant un léger ralentissement par rapport à 2022 (5.2%).

La hausse des prix de l'alimentation a ralenti (6,9% en 2023 contre 7.9% en 2022), certaines énergies se sont assagies (gaz et pétrole) mais pas l'électricité qui continue sa hausse. La tendance à l'assagissement devrait se poursuivre en 2024.

En décembre 2023, l'inflation se stabilise à 3.7% (3.5% en Novembre). Les prix continuent d'augmenter mais moins fortement qu'en début d'année 2023 (6.3% en Février).

L'INSEE table sur une inflation à 2.6% pour 2024.

Le Ministre de l'Economie se veut rassurant en indiquant en Décembre dernier que la crise inflationniste était « derrière nous », même si les prix ne retrouveraient pas leurs niveaux d'avant-crise, en raison du coût de la transition écologique.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) réserve de bonnes surprises en fin d'année 2023. Il était prévu à 0.1% au 4^{ème} trimestre mais serait finalement de 0.2%, soit 0.9% sur l'année 2023. La Banque de France prévoit un PIB à 0.9% en 2024 marqué par un regain de la consommation des ménages grâce au repli de l'inflation (2.5% selon elle).

Le Taux de chômage est en hausse au 3^{ème} trimestre 2023 et atteint les 7.4% (+ 0.2 point par rapport au second trimestre), et pourrait atteindre 7.5% en fin d'année 2023 selon l'INSEE. Cette tendance est marquée chez les femmes (de 7.1% à 7.4%) et les jeunes (moins de 24 ans : 16.9% à 17.6%). Il devrait encore augmenter en 2024 pour atteindre 7.8% selon la Banque de France, même s'il pourrait y avoir un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques (restauration, hôtellerie, sécurité...)

Les raisons : réforme des retraites qui obligent certains salariés à travailler 2 ans de plus alors des jeunes arrivent sur le marché de l'emploi ; moins de création de postes par les entreprises (inflation, baisse des commandes...).

Le déficit public représenterait 4.9% du PIB en 2023. Il augmenterait légèrement par rapport en 2022 (4.8%), mais devrait baisser ces prochaines années (4.4% dans le PLF 2024) pour atteindre l'objectif affiché par Emmanuel MACRON de 3% en 2027.

* Sources : Le Monde – 12 Janvier 2024 ; Ouest-France 15 Novembre 2023 ; RTL ; Banque de France ; La gazette des Communes ; Banque des Territoires

B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Publié le 30 décembre 2023 au Journal Officiel, la loi de finances pour 2024 prévoit de maîtriser les déficits et la dépense pour investir dans l'avenir*.

⇒ **Hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Augmentation de 320 millions d'euros pour la DGF du bloc communal pour atteindre 27,24 milliards d'euros.

⇒ **Maintien du verdissement des aides à l'investissement**

Le « Fonds Vert », créé en 2023, au service de la transition écologique des collectivités locales est porté à 2.5 milliards d'euros (au lieu de 2 milliards) avec 1.1 milliards d'euros de crédits ouverts en 2024.

Il cible la rénovation énergétique des bâtiments publics mais aussi le déploiement de mobilités décarbonées, la sobriété foncière ou encore la meilleure gestion de l'eau.

Par ailleurs, les taux de subventions accordés au titre de la DETR et de la DSIL seront fixés « en tenant compte du caractère écologique des projets », dont 30% des dossiers DSIL et 20% des dossiers DETR devront concourir à la transition écologique.

⇒ **Instauration d'un budget vert**

Par ailleurs, la loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "**budget vert**" (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent aux objectifs de transition écologique de la France.

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité d'identifier et isoler la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "**dette verte**".

Les contours de ces 2 mesures ne sont à ce jour pas encore connus.

⇒ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024**

Après une forte augmentation en 2023 des valeurs locatives (7.1%), elle serait d'au minimum de 3.9% en 2024.

* Sources : Le Monde – 12 Janvier 2024 ; Ouest-France 15 Novembre 2023 ; RTL ; Banque de France ; La gazette des Communes ; Banque des Territoires

C. DIMENSION LOCALE : SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont en légère augmentation 7,9 % par rapport à 2022. La collectivité s’est efforcée tout au long de l’année de maîtriser les dépenses, notamment énergétiques.

Ramené au nombre d’habitants (population D.G.F – 3803 habitants), le montant des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 représente, **672,03 €/habitant**.

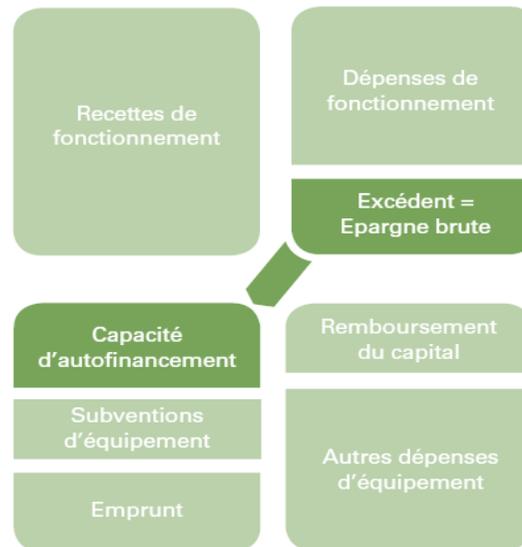
Les recettes de fonctionnement 2023 continuent leur progression : 8.4% par rapport à 2022. Cette augmentation s’explique par l’augmentation des produits de fiscalité directe (revalorisation forfaitaire des bases de l’Etat), de la dotation de solidarité rurale et des droits de mutation à titres onéreux.

L’épargne brute de la commune (excédent) est l’écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (y compris les intérêts de la dette). Elle représente la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d’investissement, sans recourir à un emprunt.

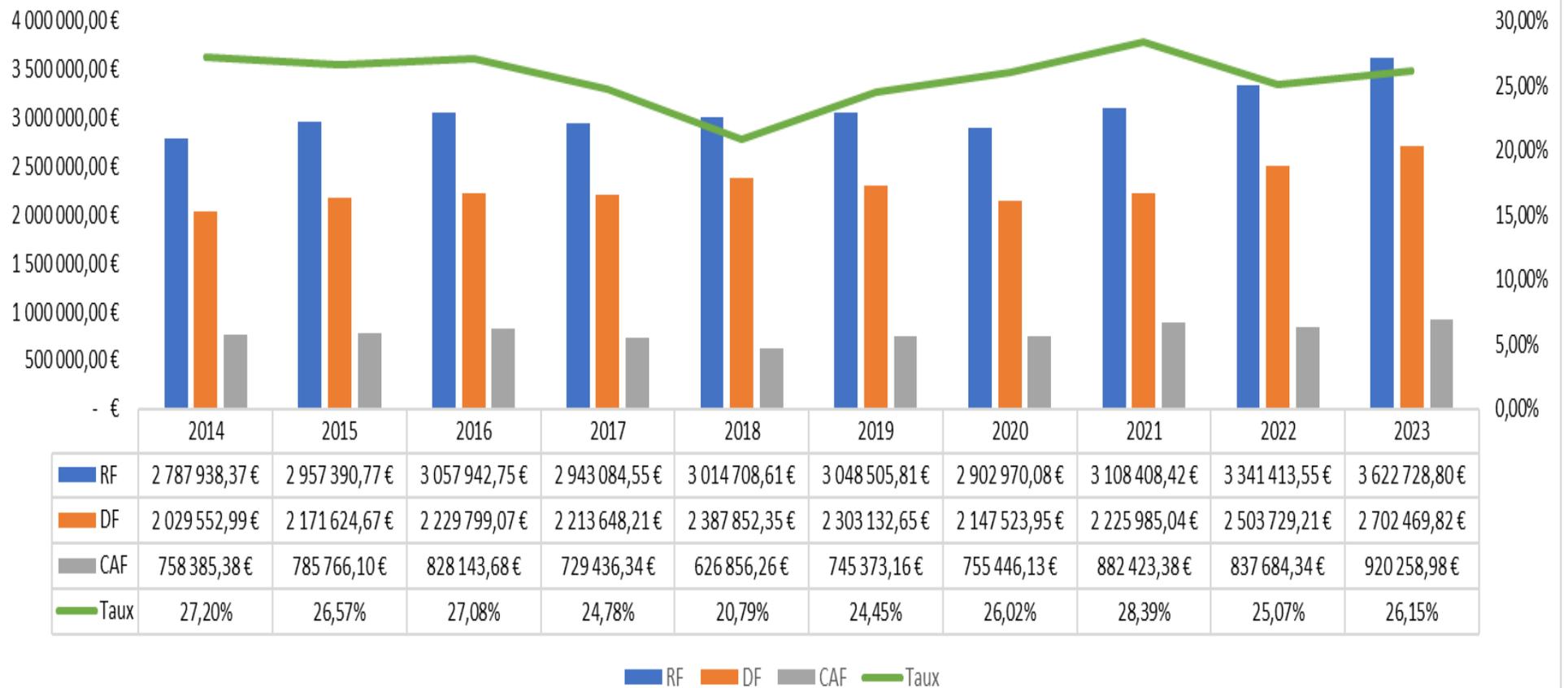
En 2023, son montant s’élève à 920 258,98 € (837 684.34€ en 2022).

Le taux d’épargne brute indique le pourcentage que représente l’épargne par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

En 2023, le taux s’élève à 26,15 % (25,83% en 2022).



EVOLUTION SECTION DE FONCTIONNEMENT



II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2024. Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire combinant notamment une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme, la définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services à la population, ainsi que le maintien d'un endettement modéré.

Les politiques menées par l'équipe municipale se déclinent en quatre sous-groupes :

- **TERRITOIRE** : aménagement du territoire / urbanisme / équipements / développement économique
- **CADRE DE VIE** : environnement / patrimoine / cadre de vie / agriculture – ostréiculture
- **SOLIDARITES** : action sociale / éducation / famille / insertion / santé
- **VIE CITOYENNE** : associations / sport / culture / communication / concertation / citoyenneté

Il s'agit, au-travers des actions menées, d'**améliorer le cadre de vie des localo-mendonnois(es) et la qualité du service public.**

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Fonctionnement général de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 devraient avoisiner les 3 millions d'euros, l'exercice actuel s'achève à 2,7 millions d'euros. Raisons principales :

- Chapitre 012 : réévaluation du point d'indice des fonctionnaires (+5 points au 01/01/2024 après + 1,5% en juillet 2023 et + 4,5% en juillet 2022)
- Coût électricité et assurances en hausse
- L'inscription de dépenses précisées au 2.

Concernant les **subventions aux associations** et **bourses à projets** (chapitre 65) : la commune poursuit son accompagnement des acteurs locaux qui participent à la vie de la commune. L'enveloppe allouée sera précisée lors de la réunion du conseil de février (environ 32 000€). Une proposition de revalorisation de 20 € / tranche et 2 € / jeune de -20 ans sera proposée.

La subvention au titre du contrat d'association versée à l'école privée Notre Dame des Fleurs sera adoptée par délibération en février (environ 100 000€).

2. Actions 2024 en section de fonctionnement

La politique menée par l'équipe municipale comprend non seulement un programme d'investissement, mais également des actions inscrites en section de fonctionnement qu'il convient de valoriser.

Le tableau ci-dessous reprend pour **2023 les actions réalisées ou en attente.**

En 2024, les actions engagées depuis 2020 concernant l'action sociale, la vie associative et éducative, les actions citoyennes (secourisme, concertation...) seront reconduites.

Elles ne sont donc pas indiquées dans le tableau. **Seules les orientations budgétaires pour des actions nouvelles sont listées.**

	OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisées	OB 2024	COUT
TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des agents conduite engins et CACES → 4 600€ -Création d'un marché -Activité commerciale en centre bourg : avancement dossier bâtiments Jaffré -Accompagnement financier et juridique pour la préparation du projet Poul Guemenenn : tranche optionnelle ARTER + juriste chambre d'agriculture → 13 260 € -Révision simplifiée du PLU : mise en compatibilité SCOT commercial + révision simplifiée du PLU / SDU → 7 230 € 	<ul style="list-style-type: none"> -Logiciel demandes d'interventions ST -Formation incendie / SST - Finalisation de la 2nde procédure de modification simplifiée en cours 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation agents (incendie, ergonomie) -Marché public AMO opération Poul Guemenenn (préparation administrative, technique, financière) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe globale 8 000€ Création budget annexe

	OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisées	OB 2024	COUT
CADRE DE VIE	-Création espace d'exposition extérieure à Emeraude → enveloppe matériel ST	-Finalisation Plan Communal de Sauvegarde -Création Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	-Finalisation Plan Communal de Sauvegarde / lien association ECTI -Création Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs -Création guide-QR codes-application numérique / sites patrimoniaux (KAIROS)	2 000 € Matériel 1 000 € 9 500 €
	OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisées	OB 2024	COUT
SOLIDARITES	- Animations séniors : ateliers informatique, portage livres, animations santé, actions prévention - Organisation journée du handicap - Création goûter dansant pour les retraités - Création bourse à projets « coup de pouce jeunes » -Ateliers parentalité - Fête communale enfants/jeunes -Expérimentation Dialogue jeunes AQTA /CODEPA	-Transport séniors / Auray : suppression faute de besoins	- Poursuite de toutes les animations, ateliers et bourses à projets / tout public	Enveloppe globale 12 000 €

	OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisées	OB 2024	COUT
VIE CITOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> -Dynamisation programmation culturelle / Création rendez-vous annuels de la culture et temps forts « Les quatre saisons » (théâtre, comédie, musique classique, jazz) → enveloppe 25 000 € -Développement animations de Noël (feu d'artifice) → 1 600 € -Développer locations professionnelles / Emeraude -Mise à jour panneaux lumineux -Application Mon village -Création stock de goodies - Lancement séances de secourisme 2h « Gestes qui Sauvent » 	<ul style="list-style-type: none"> -Animations Terre de jeux JO 2024 -Fête des associations -Création règlement d'exploitation Emeraude -Changement logo sur le parc de véhicules en cours 	<ul style="list-style-type: none"> -Animations Terre de jeux JO 2024 → 2 expositions février et avril -Fête du sport → juin avant les JO -Création règlement d'exploitation Emeraude -Cérémonie citoyenne nouveau électeurs (élections européennes) 	<ul style="list-style-type: none"> 720 € TTC 2 000 € TTC / /

B. SECTION D'INVESTISSEMENT : PRESENTATION DES PROJETS 2024

Chaque sous-groupe composant l'architecture de la politique municipale recouvre une diversité d'actions ci-dessous répertoriées.

TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / EQUIPEMENTS / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
AMENAGEMENT ABORDS EXTERIEURS EMERAUDE 570 801 € TTC -Finalisation aménagement -Toilettes extérieures automatiques -Petit mobilier urbain (poubelles, bancs) -Abri boulodrome -Système d'alarme bâtiment Emeraude	-Totem entrée parking -Local poubelles fermé extérieur → abandon -Portiques parking → attente réflexion PAV -Vidéoprotection → étudier pertinence	-Totem entrée parking électrifié -Solde Morbihan énergie	10 000 € TTC 58 700 € TTC	AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS sollicités
RENOVATION GYMNASE 6 227 € HT -Audit énergétique	Projet 2023-2024	-Réfection toiture -Isolation -AMO -Resurfaçage sol	673 229 € HT	Etat DETR = 175 000 € Etat Fond vert = 100 000 € DSIL = 100 000 € CD PST = 112 500 €

OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS sollicités
				Fonds concours AQTA = 50 000 € AUTOFINANCEMENT = 135 729 €
CONSTRUCTION BATIMENT PERISCOLAIRE 64 440 € TTC	Projet 2023-2024	-Construction bâtiment -Panneaux photovoltaïques -AMO -Clôture jardin -Mobilier / informatique -Matériel entretien	2 235 000 € TTC / / 12 000 € TTC 45 000 € TTC 5 000 € TTC	CAF bâtiment = 300 000 € CAF mobilier = 12 500 € Etat DETR = 211 500 € Etat DSIL = 160 000 € CD PST = 93 750 € Région = 348 112 € Fonds concours AQTA = 186 231 € AUTOFINANCEMENT = 922 907 €
AMENAGEMENT TRANCHE OUEST DU BOURG 329 109 € TTC	Projet 2023-2025 Sur 3 ans : 2 006 461 €	-Travaux -Enfouissement réseaux -AMO	795 000 € TTC 509 927 € TTC Selon avancée chantier	CD PST = 175 000 € CD itinéraires cyclables = 68 633 € AQTA schéma cyclable = 80 072 € Région = 34 316 € Etat amendes de police = 15 000 € AUTOFINANCEMENT = 931 906 €
-Bureau études / maitrise d'œuvre	-travaux 1 427 276 € TTC -enfouissement réseaux 509 927 € TTC -AMO 69 258 € TTC			
-Début travaux				
-Maitrise d'œuvre				

OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
CREATION CHEMINEMENTS DOUX URBAINS ET STATIONNEMENTS Stade / groupe scolaire / rue Kroez er bleu – Poul Guemenenn	Projet 2023 - 2026 → début plans / stade → travaux en attente fin de chantier tranche ouest	-MOE cheminements urbains divers	26 610 € TTC	AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
REHABILITATION EGLISES 95 770 € TTC MENDON -Etanchéification terrasson clocher -Remplacement du jong cloche 3 -Pose de filets anti-pluie -Changement beffroi LOCOAL -Finalisation travaux maçonnerie Refus classement DRAC : trop de modifications par rapport à l'édifice originel	LOCOAL -Rescellement croix du clocher -Déplacement armoire électrique du clocher → report 2025 / coût estimé 280 000 € TTC -Restauration plancher des cloches → report 2025 / coût estimé 5200€ TTC	LOCOAL -collaboration Fondation du patrimoine / opération financement -Etude architecte	/ 11 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS à solliciter
TRAVAUX ENTRETIEN ROUTIER Plan pluriannuel d'entretien voirie et gestion eaux pluviales 291 330 € TTC		-Voirie annuelle / eaux pluviales / trottoirs commerces -Etudes diverses Topographiques	550 000 € TTC 10 000 € TTC	CD voirie hors agglo 40% AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS à solliciter
TRAVAUX SECURISATION ROUTIERE 147 689 € TTC		-Panneaux, balisettes, etc.	40 000 € TTC	Amendes de police AUTOFINANCEMENT

-Aménagements route Océan -Panneaux, balisettes, etc. -4 abris bus				
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
CLASSEMENT VOIRIES ET STATIONNEMENTS	Projet 2023-2024 : en cours		21 000€ TTC	AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
TRAVAUX DE SECURISATION INCENDIE 49 856 € TTC		-Achat raccords citernes agricoles / épandage Kerlys -Citerne Ménèques -Bornes	3 000 € TTC 19 000 € TTC 16 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
-Deux bornes -Cuve enterrée services techniques -Blocs alarmes incendie Emeraude				
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
EQUIPEMENTS DES SERVICES Des différents pôles communaux au regard des spécificités des services 188 614€ TTC	-logiciel demandes d'interventions -mobilier bureau restaurant scolaire -protection cybersécurité → en cours -refonte site internet -support banderole	-Remorque 38 ganivelles -Matériel ST -Mobilier ST -Rampes sécurité véhicules	4 880 € TTC 16 050 € TTC 3 000 € TTC 9 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
-camion benne 3,5T ST -matériel / outils ST				

-alarme intrusion tous services : installation ou renforcement	-Rampes sécurité véhicules	-Second écran + vidéoprojecteur Emeraude + rideaux Salle miroirs	15 000 € TTC	
-plonge restaurant scolaire				
-fenêtres vestiaires		-Mobilier bureau restaurant scolaire	5 000 € TTC	
-équipement pôle jeunesse		-Leds restaurant scolaire	3 500 € TTC	
-vidéoprojecteur Emeraude		-Support banderole	3 000 € TTC	
-machine à brouillard spectacles		-Matériel médiathèque	2 900 € TTC	
-bureau mairie		-Mobilier mairie	8 000 € TTC	
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COÛT	FINANCEMENTS
		Parcelle ex-Jaffré (hors restaurant)	242 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
		Acquisition + frais notaire	175 000 € TTC	
		Désamiantage	20 000€ TTC	
		Démolition	47 000 € TTC	

CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT / PATRIMOINE / CADRE DE VIE / AGRICULTURE - OSTRÉICULTURE

OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
VEGETALISATION ÉCOLE HUGUES AUFRAY 21 185 € TTC -Etude	-Travaux → report 2025 / coût estimé 342 000 € TTC (245 000 € TTC hors mobilier)			Agence de l'eau = 135 284 € hors mobilier
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
BACS A MAREE 1 988 € TTC -Panneaux d'affichage				
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
MAITRISE ENERGIE BATIMENT ADMINISTRATIF 12 955 € TTC -installation capteurs et régulateur central chauffage Mairie				
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
GESTION DES DECHETS 0 € -PAV Emeraude	-PAV non installé → MO plans réalisés- + giration cars → détection réseaux sous-sol à prévoir / plans à retravailler / pertinence lieu ? pertinence dispositif ?			
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS

AMENAGEMENT ENTREE BOURG		-Aménagement aire pique-nique / verger par ST	50 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
--------------------------	--	---	--------------	-----------------

SOLIDARITES

ACTION SOCIALE / ÉDUCATION / FAMILLE / INSERTION / SANTÉ

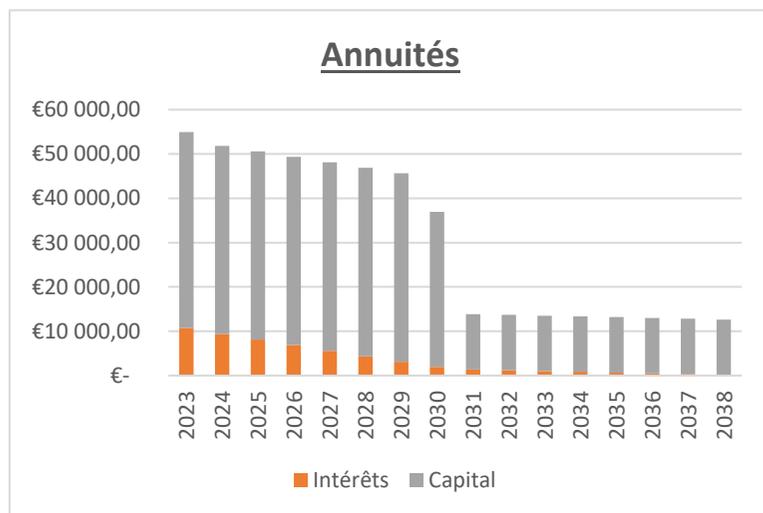
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
ÉDUCATION / ENFANCE 33 187 € TTC - Matériel pôle jeunesse -Matériel pédagogique école Hugues Auffray -Rideaux classes et salles de sieste école -Aire de jeux près écoles		-Matériel pédagogique école Hugues Auffray	5 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
SANTÉ / HANDICAP	-défibrillateurs -cardio first angel / services	-Défibrillateurs solaires Lapaul / Moustoir -Cardio first angel / services	20 000 € TTC 500 € TTC	

VIE CITOYENNE

ASSOCIATIONS / SPORT / CULTURE / COMMUNICATION / CONCERTATION / CITOYENNETE

OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
STADES / GYMNASE 18 762 € TTC -Pare-ballons -Buts à 7 -Table de marque -Tableau d'affichage		MENDON -2 abris touche - Buts à 11 -pare ballons + mur soutènement -modulaire sanitaires stade Local	4 500 € TTC 7 500 € TTC 50 000€ TTC 100 000€ TTC	FAFA (Fonds d'Aide Football Amateur) AUTOFINANCEMENT
OB 2023 réalisées	OB 2023 non réalisés	OB 2024	COUT	FINANCEMENTS
MAIRIE INFORMATIQUE 0 €	-Protection cybersécurité informatique -Numérisation actes état civil / archives	-Protection cybersécurité informatique → plan d'actions en cours -Numérisation actes état civil / archives -Refonte site internet	11 000 € 6 000 € 20 000 € TTC	AUTOFINANCEMENT

III. ANALYSE DE LA DETTE



La dette est constituée de l'ensemble des emprunts que la collectivité n'a pas encore remboursés, ainsi que des intérêts versés au titre de ces emprunts. Elle se décompose donc entre le capital, c'est-à-dire les sommes empruntées et mobilisables par la collectivité, et les intérêts, c'est-à-dire les sommes versées par la collectivité en contrepartie de cet emprunt.

L'annuité de la dette correspond aux sommes que la collectivité versera au cours de l'année budgétaire pour rembourser une partie du capital (chapitre 16 – section d'investissement) et pour payer ses intérêts (chapitre 66 – section de fonctionnement). Elle s'élevait à 56 875.23 € pour 2023 (variation des taux) et s'élèvera à **51 837,34€** pour 2024 (sous réserves de la variation des taux)

Au 31 décembre 2023, la structure de la dette se résume de la manière suivante :

- ⇒ 2 emprunts à taux fixes représentant 202 500 € (hors intérêts)
- ⇒ 1 emprunt à taux variable représentant un capital restant dû de 187 500 € (hors intérêts)

Le montant total s'élève à **390 000 €** (hors intérêts).

Prêteur	Désignation	Année de réalisation	Montant initial	Taux		Type de taux	Dernière échéance	Capital restant dû au 1/01/2024	Intérêts restant dûs au 01/01/2024	Total capital + intérêts
				Niveau de taux	Taux actuariel					
CCM de la rivière d'Étel	Salle Emeraude Investissement	2010	100 000,00 €	3,51%	3,51%	Fixe	30/08/2030	33 750.00 €	4 146.21 €	37 896.21 €
Crédit Agricole	Investissement 2018	2018	250 000,00 €	1,39%	1,43%	Euribor	15/11/2038	187 500,00 €	34 198.20 €	221 698.20 €
BFT	Investissement 2010 2011-2024	2010	500 000,00 €	3,56%	3,63%	Fixe	15/09/2030	168 750,00 €	21 043.00 €	189 793.00 €
TOTAL								390 000.00 €	59 387.41 €	449 387.41 €

Si l'endettement présente l'avantage de faire financer des équipements ayant une longue durée de vie par les générations de contribuables qui en bénéficieront, il peut mettre la collectivité en difficulté lorsqu'il devient trop important. Ramenée au nombre d'habitants (population D.G.F – **3803** habitants), l'encours de la dette au 31 décembre 2023 à Local-Mendon est de **102,55 €** – contre 115,46 €/habitant au 31 décembre 2022.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	54 964,68 €	10 716,11 €	44 248,57 €	0,00 €	0,00 €	434 248,57 €
2024	51 837,34 €	9 337,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	390 000,00 €
2025	50 597,83 €	8 097,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	347 500,00 €
2026	49 358,34 €	6 858,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	305 000,00 €
2027	48 118,83 €	5 618,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	262 500,00 €
2028	46 879,34 €	4 379,34 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	220 000,00 €
2029	45 639,83 €	3 139,83 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €	177 500,00 €
2030	36 932,96 €	1 932,96 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	135 000,00 €
2031	13 870,26 €	1 370,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €

2032	13 696,26 €	1 196,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	87 500,00 €
2033	13 522,26 €	1 022,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
2034	13 348,26 €	848,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	62 500,00 €
2035	13 174,26 €	674,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2036	13 000,26 €	500,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	37 500,00 €
2037	12 826,26 €	326,26 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
2038	12 641,39 €	141,39 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €

IV. EFFECTIFS COMMUNAUX ET MASSE SALARIALE

En 2024, l'attention particulière accordée à la gestion et à la stratégie RH, via notamment la définition et la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion et l'analyse du RIFSEEP. Dans un souci de garantir un service public de qualité dans le respect de la maîtrise salariale, il s'agira de :

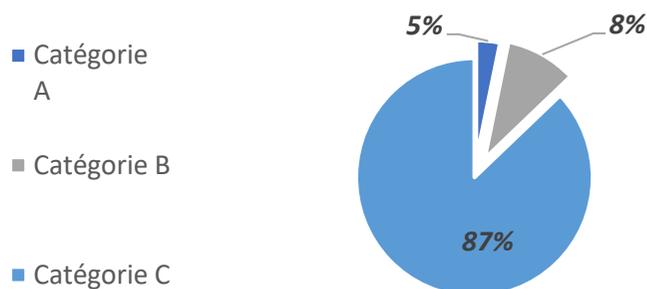
- **Poursuivre la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des effectifs** : Afin d'optimiser l'organisation des services et de leur mission, une évaluation de la répartition du travail dans la collectivité devra être menée. Cela permettra de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées.
- **Adapter les recrutements aux besoins et aux objectifs fixés par la collectivité** : A chaque décision de remplacement d'un poste, la collectivité s'astreint à identifier les besoins en compétences (métiers et/ou managériales) et expertises au regard des besoins de la collectivité
- **Poursuivre l'exploration des pratiques en faveur de l'insertion professionnelle des « publics éloignés de l'emploi » et des jeunes** (V.T.A, P.E.C, service civique, apprentissage, jeunes saisonniers, stagiaires,...)

Le budget alloué aux dépenses de personnel (chapitre 012) pour 2024 est de **1 663 675 €** (contre 1 572 000 € votés au BP 2023) afin de répondre aux besoins de remplacement d'agents en longue maladie. Nonobstant leur augmentation, l'objectif de maîtrise salariale sera poursuivi en 2024.

Au 31 décembre 2023, les charges de personnel représentent 59,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (60% au 31 décembre 2021 et 58% au 31 décembre 2022) pour :

- **38 emplois permanents** (34.5 ETP), dont :
 - 2 agents en arrêt maladie depuis > 12 mois
 - 5 agents placés en disponibilité ou détachement
 - Annualisation temps travail pôle jeunesse
- 6 emplois non permanents (hors saisonniers), pour remplacer les agents temporairement absents
- 3 emplois non permanents pour renfort
- 1 apprenti

Les **emplois permanents** sont répartis dans les catégories hiérarchiques ci-après :



- Nombre d'hommes : 12
- Nombre de femmes : 25

En ce qui concerne le temps de travail, **37.5 % des emplois sont des emplois à temps non complet** – 100 % occupés par des femmes.

La répartition des agents par filière met en exergue que la **majorité des agents municipaux relèvent de la filière technique** (60%), comprenant non seulement les agents des espaces verts et bâtiments, les agents en charge de l'entretien des bâtiments, le personnel du restaurant scolaire, etc.

Il convient également de rappeler que la collectivité s'est conformée, au 1^{er} janvier 2022, à l'article 14 de la loi de Transformation de la Fonction publique qui abroge les régimes de travail dérogatoires antérieurs à la durée annuelle légal du travail effectif de 1607 heures, impliquant la **suppression des congés extralégaux** accordés aux agents la commune (congés pour ancienneté, etc.).

Depuis 2022, l'autorité territoriale définit, sans préjudice de son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours via l'établissement de ses **Lignes Directrices de Gestion**.

V. ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Dans un souci de transparence, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) introduit par la loi « Engagement et proximité » (2019), invite à présenter chaque année avant l'examen du budget, les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- ⇒ au sein du conseil municipal,
- ⇒ de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, etc.
- ⇒ de toute société d'économie mixte, société publique locale, etc.

Ci-après le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune de Locoal-Mendon pour 2023 :

Titre	Prénom / Nom	Montant annuel brut des indemnités de fonctions	Montant mensuel € net (<u>avant</u> prélèvement à la source)
Maire	Karine BELLEC	25113.00	1693.92
1er adjoint	Gilles LE BARON	8030.34	583.17
2e adjoint	Isabelle QUER	8030.34	583.17
3e adjoint	Sébastien JOLLIVET	8030.34	583.17
4e adjoint	Lionel HERVÉ	8030.34	583.17
5e adjoint	Hermeline LE LOUPP	8030.34	583.17
6 ^e adjoint	Florence MAHEVAS	8030.34	583.17
Délégué	Gildas GUILLAS	2676.78	194.40
Déléguée	Guénaëlle GUILLO	2676.78	194.40